

Commune de Leccey
Canton de : Gouilly l'Écque
Département : Haute Marne

ÉTAT FRANÇAIS,

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

NOMBRE DU REGISTRE DE CULTURE :

53

A remplir avant le 20 Mai

BULLETIN DE DÉCLARATION AGRICOLE.

établi par M^{me} Mouilleron Camille

Exploitant au lieu dit : Leccey

QUEL EST LE NOMBRE DE PERSONNES
VIVANT AVEC LE CHEF D'EXPLOITATION ?

Nombre : 7

QUELLE EST LA SURFACE TOTALE
DE VOTRE EXPLOITATION ?

18 hectares 50 ares.

QUELLE EST LA SURFACE DES TERRES
LABOURABLES DE VOTRE EXPLOITATION ?

12 hectares ares.

REmplir les colonnes ci-dessous, en indiquant, le total des surfaces
que vous avez ensemencées ou que vous ensemencerez pour chaque culture ?

SERAS FAITE D'APRÈS VOS DÉCLARATIONS : FAITES DES DÉCLARATIONS EXACTES : C'EST VÔtre INTÉRÊT.

CÉRÉALES :

	SURFACE TOTALE.	
	HECTARES.	ARES.
Blé d'automne (semé avant le 1 ^{er} février)	<u>4</u>	
Blé de printemps		
SEIGLE		
MÉTEL		
AVOINE d'hiver	<u>1</u>	
— de printemps		
ORGE d'hiver		
— de printemps	<u>0</u>	<u>12</u>
MAÏS-GRAIN		
SARRASIN		
MÉLANGE DE CÉRÉALES (Avoine et orge ou tout autre mélange)		
POMMES DE TERRE	<u>0</u>	<u>25</u>
TOPINAMBOURS		

GRAINES DE SEMENCE :

Superficie totale consacrée à la production de graines de semences potagères, de fleurs, graines semi-fourrages, de betteraves fourragères et légumes secs de semence de variétés maraîchères

1 Hectare vaut.....	10.000m ²
1 Are vaut.....	100m ²
1 Centiare vaut.....	1m ²

Tournez S. V. P.

LÉGUMES ET ARBRES FRUITIERS.

I LÉGUMES :

Les renseignements concernant les légumes secs ont été demandés au recto du présent bulletin.

Les légumes sont cultivés :

- 1^o Dans le Jardin potager qui produit les légumes destinés principalement à la consommation familiale.
- 2^o En cultures spécialisées c'est-à-dire sur des terres exclusivement réservées à la production des légumes destinés à la vente qui, en général, donnent deux ou plusieurs récoltes successives dans la même année.
- 3^o En plein champ c'est-à-dire que ces cultures entrent dans l'assoulement des terres labourables avec les autres cultures mentionnées au recto du présent bulletin.

1^o Jardin potager : Quelle est la surface du jardin potager ?

2^o Cultures spécialisées de légumes : Quelle est la surface cultivée ?

3^o Légumes en plein champ : Quelles sont les surfaces actuellement ensemencées en légumes ou que vous comptez ensemencer au cours de la campagne ?

HECTARES.	ARES.	Centiares
<u>0</u>	<u>04</u>	

Report

Haricots à écosser ou demi-secs	
Haricots verts	<u>0. 00 05</u>
Pois en vert	<u>0. 00 04</u>
Carottes potagères	<u>0. 00 05</u>
Navets potagers	
Choux	
Choux-fleurs	
Choux de Bruxelles	
Choux à choucroute	
Artichauts	
Aubergines	
Asperges	

TOTAL à reporter

HECTARES.	ARES.

TOTAL GÉNÉRAL

Cressonnieres

ARBRES FRUITIERS : Nombre d'arbres fruitiers en rapport.

	NOMBRE.
Pommiers et Poiriers à cidre	
Pommiers. (Pommes à couteau.)	
Poiriers. (Poires à couteau.)	
Pêchers	
Cerisiers	

NOMBRE.

CONTRÔLE ET SANCTIONS.

Les déclarations seront contrôlées.

Tout chef d'exploitation qui ne remplira pas son bulletin dans les délais prescrits ou qui aura fait des déclarations manifestement inexactes sera passible de sanctions administratives et pénales.

1^o Sanctions administratives : Exclusion des distributions de produits indispensables à l'agriculture ; Réquisition par priorité des animaux par le Ravitaillement Général.

2^o Sanctions pénales : Amendes de 200 à 10.000 francs.

Le Soussigné certifie exacte la présente déclaration.

Mouilleron Camille
Le 10 Mai 1942

Visa et observations du Président de la Commission de Statistiques.

Le 10 Mai 1942
Le Mouilleron